



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'économie et du travail**

Le jeudi 7 avril 2011 — Vol. 42 N° 1

Élection du président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles	50,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture et de l'éducation	100,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des relations avec les citoyens	25,00 \$
Commission de la santé et des services sociaux	75,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'économie et du travail

Le jeudi 7 avril 2011 — Vol. 42 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. Guy Ouellette

1

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée

M. Jean D'Amour

M. Guy Ouellette

M. Stéphane Bergeron

Le jeudi 7 avril 2011 — Vol. 42 N° 1

Élection du président

(Onze heures trente minutes)

Le Président (M. Chagnon): ...le quorum, hein, on constate le quorum. Je déclare la séance ouverte. Ayant constaté le quorum, je déclare ouverte la séance de la Commission de l'économie et du travail.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la présidence de la commission.

Je vous rappelle la procédure. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 10 février 2011, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Guy Ouellette

Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président.

M. D'Amour: M. le Président, je suis très heureux de vous...

Le Président (M. Chagnon): M. le député de Rivière-du-Loup.

M. D'Amour: ...très heureux de vous proposer que le député de Chomedey, M. Guy Ouellette, soit élu à la présidence de la commission.

Le Président (M. Chagnon): J'ai eu peur que vous mettiez un point à la fin de «proposer». Je suis très heureux de proposer, point.

M. D'Amour: Je n'ai pas mis de point.

Le Président (M. Chagnon): J'aurais eu l'air fin.

M. D'Amour: Ça aurait eu l'air fou.

Le Président (M. Chagnon): Alors, M. Ouellette, acceptez-vous d'être mis en nomination?

M. Ouellette: M. Ouellette accepte, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que, de la part du groupe de... M. Ouellette... M. de Chomedey, ça ne serait pas lui non plus, M. le député de Chomedey. M. le député de Chomedey.

M. Bergeron: On va la garder, celle-là.

Le Président (M. Chagnon): Celle-là, elle est bonne. M. le député de Chomedey, puisque vous acceptez, il ne me reste plus qu'à demander: Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition, cette proposition-là est adoptée? Vous avez un mot à dire.

M. Bergeron: Oui, M. le Président. M. le Président, nous avons, dans des négociations précédant votre arrivée, convenu que j'allais faire moi-même la proposition de la candidature du député de Chomedey. Alors, comme le député de Rivière-du-Loup, contre toute attente, s'est précipité pour proposer la candidature de notre collègue, nous allons évidemment appuyer cette proposition et adopter la motion telle que proposée.

Le Président (M. Chagnon): Je constate que la proposition doublement proposée a été adoptée par les deux groupes parlementaires. Il me reste donc à proclamer le résultat. Je déclare que le député de Chomedey est donc président de la Commission de l'économie et du travail, et vous prenez ma place.

Je lève la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 11 h 32)